Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202618-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Kernilis.

Pour extrait certifié exact,

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Le Maire

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.